



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du Mercredi 21 Janvier 2015**

Date de la convocation 12 Janvier 2015	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Centre Aquatique Intercommunal du Clermontois - CLERMONT L'HERAULT
<p><b><u>PRÉSENTS</u> :</b> M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN :</b> M.BERNARDI Olivier, Mme REVERTE Françoise,  <b>BRIGNAC :</b> M.JURQUET Henri,  <b>CABRIERES :</b> M.MALLET Denis,  <b>CANET :</b> Mme FABRE Maryse, Mme BÉNARD Bénédicte, M.SEGURA René,  <b>CEYRAS :</b> Mme BARRÉ Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT :</b> M.RUIZ Salvador, M.BARON Bernard, Mme PRULHIÈRE Yolande, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, Mme GREGOIRE Arielle, M.PONCÉ Yvan, Mme ROBERT Laure,  <b>FONTES :</b> M.BRUN Olivier,  <b>LACOSTE :</b> M.VENTRE Philippe,  <b>LIEURAN CABRIERES :</b> M.BLANQUER Alain,  <b>MERIFONS :</b> M.VIALA Daniel,  <b>MOUREZE :</b> M.DIDELET Serge,  <b>NEBIAN :</b> M.BARDEAU Francis, Mme MALMON Sylvie,  <b>OCTON :</b> M.COSTE Bernard,  <b>PAULHAN :</b> M.VALERO Claude, Mme GUERIN Audrey, M.GASC Georges, Mme GAVINET Isabelle, M.DUPONT Laurent,  <b>PERET :</b> M.BILHAC Christian,  <b>SAINT FELIX DE LODEZ :</b> M.RODRIGUEZ Joseph,  <b>SALASC :</b> M.COSTES Jean,  <b>VALMASCLE :</b> M.VALENTINI Gérald,  <b>VILLENEUVETTE :</b> M.VIDAL Eric.</p>		<p><b><u>PROCURATIONS</u> :</b></p> <p>M.ALEIX Bertrand à M.COSTE Bernard,  M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,  Mme PASSIEUX Marie à M.BRUN Olivier,  M.REVEL Claude à M.BARDEAU Francis,  Mme ROQUES Micaela à Mme PRULHIÈRE Yolande,  Mme OLLIE Sophie à M.RUIZ Salvador.</p>

**Objet : Projet d'unité mobile d'urgence et de permanence des soins (UMUPS) du Cœur d'Hérault – Attribution d'une subvention exceptionnelle au SYDEL**

Monsieur LACROIX rappelle aux membres du conseil que depuis 2011, le SYDEL du Pays Cœur d'Hérault et l'Agence Régionale de Santé (ARS) se sont engagés dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé signé le 8 mars 2013.

Il précise que ce contrat vise à favoriser la coordination et la cohérence des actions en matière de santé sur le territoire dans une démarche partagée avec l'ensemble des acteurs œuvrant dans ce domaine. Il prévoit ainsi pour trois ans, un plan d'actions avec les priorités suivantes :

- Permanence des soins et aide médicale urgente,
- Santé mentale des jeunes,
- Panier de services en santé publique.

L'objectif principal de l'axe 1 « Permanence des soins et aide médicale urgente » est de créer sur le territoire, une unité mobile et de permanence des soins (UMUPS) composée d'un médecin et d'un sapeur pompier, régulée par le 15 et capable d'assurer les missions suivantes :

- En période d'ouverture des cabinets médicaux : l'aide médicale urgente,
- En période de fermeture des cabinets médicaux : l'aide médicale urgente et la permanence des soins mobile (visites dans les EHPAD, actes administratifs notamment les certificats de décès, ...) en complément de la permanence des soins fixe assurée par la Maison médicale de garde à CLERMONT L'HERAULT et le Centre d'accueil et de permanence des soins à LODEVE.

Ce dispositif participe activement au développement et à la cohérence de l'offre de soins sur le territoire et propose un service inédit à la population du Cœur d'Hérault.

Afin de mener à bien cette action, le SYDEL sollicite de la Communauté de communes du Clermontais, un cofinancement de 6 650 euros pour 2014.

Cette action s'inscrit dans le cadre de l'agenda 21 axe 4 (une qualité de vie et une cohésion sociale) fiche action 34 (soutenir les actions en faveur de la santé).

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil Communautaire, oui l'exposé de Monsieur Lacroix, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**DECIDE** de l'octroi d'une subvention exceptionnelle au SYDEL telle que décrite ci-dessus.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
De Communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20150127-2015-01-21-03-DE  
Date de télétransmission : 27/01/2015  
Date de réception préfecture : 27/01/2015